

Lausanne, le 11 septembre 2020

Interpellation Urgente

Affaire Druey : que compte faire la Municipalité pour soutenir les ancien-ne-s locataires des immeubles 22 à 30 avenue Druey à Lausanne et pour garantir la mise sur le marché locatif de logements à loyer abordable dans ces immeubles acquis par les Retraites populaires ?

L'information est sortie dans la presse jeudi 10 septembre 2020 : les immeubles sis aux 22 à 30 de l'avenue Druey ont été vendus durant l'été par son propriétaire à M. Philippe Débaz aux Retraites populaires pour la somme de 20 millions de francs. On s'en souvient, M. Débaz a acquis ce bien immobilier en 2012 pour la somme de 9,4 millions de francs. Il a aussitôt résilié tous les baux à loyer mettant à la porte tou-te-s les habitant-e-s, prétendument pour engager de grands travaux de rénovations.

Contestant l'ampleur des rénovations, voire leur pertinence, et surtout la nécessité de la résiliation des baux pour effectuer ces travaux, les locataires de Druey 22 à 30 se sont organisés collectivement et ont résisté avec détermination, durant de longues années, contre leur expulsion. Ils et elles ont revendiqué leur droit légitime de pouvoir continuer à vivre dans leurs logements et à entretenir le réseau et les relations sociales qui s'y était développés au fil des décennies, dès lors qu'aucun intérêt prépondérant ne pouvait justifier leur mise à la porte. En vain... La lutte des locataires de Druey a été stoppée par l'ultime décision de justice rendue par le Tribunal fédéral dans son arrêté du 8 mai 2019, qui rejetait le recours des locataires et confirmait la légalité des résiliations des contrats de bail en lien avec la rénovation du bâtiment.

Mais désormais, un an après le départ des derniers-ères locataires, nous apprenons qu'en lieu et place de ces rénovations, M. Débaz a décidé d'opérer une pure et simple opération spéculative pour son enrichissement personnel, en revendant son bien immobilier aux Retraites populaires pour le double de la somme pour laquelle il l'avait acquise en 2012. La mise à la porte de dizaines de personnes aura ainsi permis de l'enrichir grassement.

La décision de justice du Tribunal fédéral tout comme l'opération spéculative juteuse du propriétaire sont inadmissibles et illustrent combien le droit du bail et son application reste favorable aux propriétaires en ne protégeant pas suffisamment les droits des locataires face à de tel requin.

Particulièrement dans le contexte de crise économique, sociale et environnementale qui nous frappe, cette affaire met en évidence la nécessité et l'urgence de renforcer une politique publique d'acquisition et de développement de logements à loyers modérés ou abordables sur le territoire de la ville de Lausanne, pour tenter d'enrayer de telles dynamiques spéculatives contre les locataires et pour garantir une rénovation écologique du parc locatif qui ne mette pas les locataires sur le carreau.

Compte-tenu de l'implication de la Municipalité dans ce dossier et de l'enjeu de ce dernier pour la politique du logement à Lausanne, le groupe Ensemble à Gauche souhaite adresser les questions suivantes à l'exécutif de la ville de Lausanne :

- 1) Quand la Municipalité a-t-elle été informée de la mise en vente du bien immobilier sis à l'avenue Druey 22-30 par son propriétaire M. Philippe Débaz ? Qu'a-t-elle fait de cette information ?
- 2) La Municipalité a-t-elle eu, à cette occasion, l'opportunité d'user de son droit de préemption pour acquérir l'immeuble ? Si oui, pourquoi ne l'a-t-elle pas saisie ?
- 3) La Municipalité entend-elle soutenir les locataires expulsé-e-s, dont certains ont vu leur charge de loyer s'envoler après leur expulsion ? Si oui, de quelle manière ?
- 4) La Municipalité compte-t-elle rentrer en contact avec les Retraites populaires pour s'assurer de la mise sur le marché de logements à loyers modérés ou abordables dans cet immeuble ?

- 5) Que compte faire la Municipalité pour éviter que de telles opérations spéculatives ne se reproduisent sur le territoire communal ?
- 6) Compte-tenu de cette affaire et au vu de la crise économique et sociale qui arrive, la Municipalité n'estime-t-elle pas nécessaire de renforcer sa politique sociale du logement, en menant une politique plus proactive d'acquisition de terrain et de développement de logements écologiques et d'utilité publique sur son territoire ?

Pierre Conscience ...

Parla...

L. Mannoni

Vincent Nottier

~~V. Nottier~~